

## Municipalité de St-Honoré-de-Témiscouata

### **AVIS PUBLIC**

#### **CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 373 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 310 ET SES AMENDEMENTS MODIFIANT LES AFFECTATIONS DU SOL DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution 22-10191 à sa séance régulière du 04/10/2022, tiendra une consultation publique le 20/10/2022 en conformité des dispositions de la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.a-19.1) ;

Qu'il soit visé par ce projet de règlement de modifier la compatibilité des usages dans les affectations agricoles de la municipalité de St-Honoré-de-Témiscouata ;

Que le projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la municipalité de St-Honoré-de-Témiscouata ;

Qu'au cours de cette consultation publique, le maire rendra disponible un document qui expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet peuvent le faire sur place, par écrit ou par courriel adressé à la municipalité de St-Honoré-de-Témiscouata ;

Que ce projet est disponible pour consultation au bureau municipal, au 99 rue Principale aux heures habituelles d'ouverture (8h00 à midi, 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi et de 8h00 à midi le vendredi) ainsi que sur le site web de la municipalité.

Donné à St-Honoré-de-Témiscouata

Ce 06/10/2022

Par

Michael Marmen  
Directeur général